



N° de résolution  
ou annulation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 15 janvier 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 15 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle communautaire se trouvant au 2<sup>e</sup> étage du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Kim Verdant-Dumouchel, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2018-01-354

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
appuyé par le conseiller Normand Vincent  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LÉGISLATIF**
  - 3.1 Dépôt de la correspondance
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017
  - 3.4 Résolution relative au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
4. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Fin d'emploi de l'employée 71-0092
  - 4.2 Démission de Monsieur Sébastien Demers
  - 4.3 Fin d'emploi de l'employé 32-0005
  - 4.4 Correction – rémunération des pompiers pour l'année 2018
  - 4.5 Adoption de la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe
  - 4.6 Ratification du mouvement de personnel – décembre 2017
  - 4.7 Ratification d'embauche – préposé glace au Centre sportif Soulanges
5. **FINANCES**
  - 5.1 Approbation de la liste de déboursés et transferts budgétaires numéro 2018-01
  - 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – décembre 2017
  - 5.3 Ordre de changement numéro 10 – AMEC Foster Wheeler
  - 5.4 Nomination de représentant autorisé pour l'utilisation du service Accès D Affaires
  - 5.5 Décompte progressif no.1 – Lavigne Excavation inc. – ponceau montée Léger



N° de résolution  
ou annotation

**6. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- 6.1 Demande de dérogation mineure 2017-11
- 6.2 Demande de dérogation mineure 2017-12

**7. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.1 Autorisation pour l'événement « Défi Soulanges » de l'école secondaire Soulanges
- 7.2 Service de bar lors des soirées de l'Âge d'or
- 7.3 Demandes d'aide financière
- 7.4 Subvention pour emplois d'été

**8. RÈGLEMENTS**

- 8.1 Avis de motion et présentation de projet de règlement – Code d'éthique et de déontologie des élus

**9. PAROLE AUX CONSEILLERS**

**10. PAROLE AU MAIRE**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
28 novembre 2017	Ministère des Transports	Réponse à la demande de la Municipalité de procéder à la réfection de la route 340	Alain M. Dubé, directeur général
18 décembre 2017	Maire de Rigaud	Remerciements – inondations 2017	Hans Gruenwald Jr.

2018-01-355

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT l'article 201 du *Code municipal*;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2018-01-356

N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT l'article 201 du *Code municipal*;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
appuyé par le conseiller François Perreault  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2018-01-357

**RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

il est proposé par le conseiller François Perreault,  
appuyé par le conseiller Normand Vincent  
**ET RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ**

**S'ENGAGE** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**S'ENGAGE** à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**APPROUVE** le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**S'ENGAGE** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**S'ENGAGE** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**ATTESTE** par la présente résolution que la programmation de travaux jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



**2018-01-358**

N° de résolution  
ou annotation



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

**FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE 71-0092**

ATTENDU que l'employée 71-0092 a été mise à pied en date du 30 avril 2017;

ATTENDU que l'employée 71-0092 a été rappelée au travail à trois reprises et a refusé de travailler;

ATTENDU que l'employée 71-0092 a été avisée de sa fin d'emploi définitive;

il est proposé par le conseiller François Lalonde;  
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER la fin d'emploi de l'employée 71-0092 en date du 14 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2018-01-359**

**DÉPART DE MONSIEUR SÉBASTIEN DEMERS**

ATTENDU que Monsieur Sébastien Demers, inspecteur en bâtiments et en environnement et préposé à l'urbanisme, a remis sa démission le 14 décembre 2017;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Sébastien Demers, effective en date du 2 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2018-01-360**

**RATIFICATION – PERTE D'ANCIENNETÉ ET D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 32-0005**

ATTENDU QUE l'employé 32-0005 est à l'emploi de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ATTENDU QUE l'employé 32-0005 est en arrêt de travail pour une période de plus de vingt-quatre mois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a une convention collective représentant ses employés réguliers et que celle-ci stipule à l'article 14.06 f) que tout salarié régulier perd son ancienneté et son emploi lorsqu'il s'absente pour une période excédant vingt-quatre mois pour cause de maladie;

il est proposé par le conseiller François Perreault,  
appuyé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER la perte d'ancienneté et la fin du lien d'emploi de la Municipalité de Saint-Polycarpe avec l'employé 32-0005, rétroactivement à la date du 4 janvier 2018;

D'ABOLIR le poste de manœuvre spécialisé de la convention collective des employés de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2018-01-361

N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**CORRECTION - RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité a fixé la rémunération des pompiers par la résolution 2017-12-345;

ATTENDU QU'une coquille se trouvait dans la grille salariale;

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER que la rémunération des pompiers pour l'année 2018 est établie selon la grille salariale suivante, à savoir :

	INTERVENTION	PRATIQUE	FORMATION	ENTRETIEN/ AUTRES
Pompier 1	20,40 \$	20,40 \$	14,28 \$	20,40 \$
Pompier éligible	20,40 \$	20,40 \$	14,28 \$	20,40 \$
Lieutenant	21,42 \$	21,42 \$	14,28 \$	21,42 \$
Capitaine	22,44 \$	22,44 \$	14,28 \$	22,44 \$
Chef aux opérations	23,46 \$	23,46 \$	14,28 \$	23,46 \$
Directeur-adjoint	24,48 \$	24,48 \$	14,28 \$	24,48 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-362

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite faciliter la gestion de ses employés cadres en regroupant l'ensemble de leurs conditions de travail au sein d'une seule et même politique;

ATTENDU QUE la Municipalité doit pour ce faire remplacer les contrats de travail individuels de ses employés cadres par une politique de travail;

ATTENDU QUE l'adoption de ladite politique n'induit aucun changement en matière de durée de service continu ou de permanence de ses employés cadres;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
appuyé par le conseiller François Perreault  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-01-363

**RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – DÉCEMBRE 2017**

ATTENDU qu'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois de décembre 2017;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU



N° de résolution  
ou annotation

2018-01-364



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RATIFICATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉ GLACE AU CENTRE SPORTIF SOULANGES**

ATTENDU que la patinoire extérieure nécessite un emploi saisonnier à temps partiel pour la période hivernale 2018;

ATTENDU QU'un curriculum vitae a été reçu depuis l'affichage effectué le 19 décembre dernier;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
appuyé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Maxime Sauvé au poste de préposé de glace extérieure supervisé par le Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire. Le salaire sera équivalent à la classe 3, échelon 1, de la convention collective des employés municipaux. La date d'entrée en fonction est le 21 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-365

**APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES NUMÉRO 2018-01**

ATTENDU les listes des comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance du conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer les transferts budgétaires de mois de décembre 2017;

il est proposé par le conseiller François Perreault,  
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes payés et à payer tel que déposés dans le document no. 2018-01;

D'AUTORISER les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2018-01 totalisant un montant de 400 660,70 \$ par le directeur général et secrétaire-trésorier, soit:

Chèques émis de la municipalité	153 910,90 \$
Chèque émis du Centre Sportif Soulanges	56 302,68 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	97 849,72 \$
Salaires nets	92 597,40 \$

D'AUTORISER les transferts budgétaires déposés à la présente séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-366

**APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – DÉCEMBRE 2017**

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 221,91 \$ pour le mois de décembre 2017, est déposé devant ce conseil.





N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
appuyé par le conseiller François Lalonde  
**ET RÉSOLU**

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de décembre 2017 du  
directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 221,91 \$ au directeur général et secrétaire-  
trésorier;

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et  
secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-310.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2018-01-367**

**ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 10 – AMEC FOSTER WHEELER**

ATTENDU qu'il y a eu interventions sur notre réseau d'eau potable en date  
du 25 septembre dernier qui ont notamment nécessité un avis d'ébullition;

ATTENDU que l'exécution de ces interventions ont été approuvées par le  
directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,  
appuyé par le conseiller François Lalonde  
**ET RÉSOLU**

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 10 d'Amec Foster Wheeler  
pour un montant total de 298,02 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de  
changement numéro 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2018-01-368**

**NOMINATION DE REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR L'UTILISATION  
DU SERVICE ACCÈS D AFFAIRES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a déjà signé avec la  
Caisse Desjardins de Soulanges une convention d'adhésion au service  
Accès D Affaires;

ATTENDU le mouvement de personnel au sein de la Municipalité de Saint-  
Polycarpe;

il est proposé par le conseiller François Perreault,  
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais  
**ET RÉSOLU**

DE RETIRER madame Line Allard comme représentante secondaire au  
compte Accès D Affaires;

DE NOMMER madame Kim Verdant-Dumouchel à titre de représentante  
secondaire pour l'utilisation du service Accès D affaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2018-01-369**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.1 – LAVIGNE EXCAVATION INC. –  
PONCEAU MONTÉE LÉGER**

ATTENDU que l'entreprise Lavigne Excavation inc. a été mandatée dans le  
dossier de la réfection du ponceau de la Montée Léger;



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ATTENDU que les travaux sont maintenant terminés et approuvés par les surveillants de chantier, la firme EXP;

ATTENDU qu'il y a une retenue de 5 % sur le projet au montant de 2 090,44 \$ plus taxes qui sera payable l'an prochain;

ATTENDU que la firme EXP recommande de procéder au paiement du décompte No. 1;

ATTENDU que la dépense a déjà été prévue au budget 2017;

il est proposé par le conseiller François Perreault,  
appuyé par le conseiller Normand Vincent  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le décompte progressif No.1 de Lavigne Excavation inc. pour les travaux de réfection du ponceau de la Montée Léger au montant de 45 666,19 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant 45 666,19 \$, taxes incluses, à Lavigne Excavation inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-370

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-11

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 16 octobre 2017 par André Larin, représentant de J.A. Larin et fils inc. pour le lot 3 765 002 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'aménagement d'une habitation trifamiliale isolée dans un bâtiment de un (1) étage et de 4,22 mètres de hauteur, dont un des logements n'aurait qu'une seule porte d'accès extérieur et dont l'aire de stationnement est directement adjacente au lot 3 765 001, alors que la grille des usages et normes C1-33 et les articles 7.2 et 10.4.1 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements prescrivent une hauteur en étage de 2 étages et une hauteur en mètre d'au moins 4,8 mètres, la présence de deux (2) portes d'accès extérieur et une distance entre les lignes de terrain et les aires de stationnement d'au moins 0,5 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les immeubles commerciaux est faible dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est autorisé dans la zone C1-33;

CONSIDÉRANT QUE les modifications qui devraient être apportées pour le rendre conforme à l'usage d'habitation trifamiliale isolée seraient extrêmement coûteuses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-11 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais

ET RÉSOLU





N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2018-01-371

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2017-11 pour le lot 3 765 002 du cadastre du Québec, afin de permettre l'aménagement d'une habitation trifamiliale isolée dans un bâtiment de un (1) étage et de 4,22 mètres de hauteur, dont un des logements n'aurait qu'une seule porte d'accès extérieur et dont l'aire de stationnement est directement adjacente au lot 3 765 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-12

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 11 décembre 2017 par Jules Beauchemin, représentant de Les Immeubles M et L S.E.N.C. pour le lot 3 768 300 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont le rapport espace bâti/terrain (COS) serait de 24%, alors que la grille des usages et normes A1-11 du règlement de zonage 113-2012 prescrit un rapport espace bâti/terrain (COS) d'un maximum de 10%.

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande créerait un préjudice sérieux à l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause aucune nuisance au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-12 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
appuyé par le conseiller François Perreault

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2017-12 pour le lot 3 768 300 du cadastre du Québec, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont le rapport espace bâti/terrain (COS) serait de 24%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-372

#### AUTORISATION POUR L'ÉVÉNEMENT « DÉFI SOULANGES » DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES

ATTENDU que l'école secondaire Soulanges organise pour une 18<sup>e</sup> année consécutive l'événement « Défi Soulanges »;

ATTENDU que le « Défi Soulanges » est une course s'adressant aux 1 150 élèves de l'école secondaire qui se déroule dans les rues de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

ATTENDU que le « Défi Soulanges » aura lieu le 6 juin 2018;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon

ET RÉSOLU



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER l'école secondaire Soulanges à tenir l'événement « Défi Soulanges » dans les rues de la municipalité de Saint-Polycarpe le 6 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° de résolution  
ou annotation

2018-01-373

### SERVICE DE BAR LORS DES ACTIVITÉS DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU QUE la nouvelle réglementation relative à l'implantation du module d'enregistrement des ventes (MEV) complique la tâche des bénévoles appelés à opérer la caisse enregistreuse du bar de la salle communautaire;

ATTENDU QUE l'opération du bar de la salle communautaire est sous la responsabilité du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire de la Municipalité;

il est proposé par le conseiller François Perreault,  
appuyé par le conseiller Normand Vincent  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER que le service de bar soit assuré par un employé de la Municipalité lors des activités de l'Âge d'or se déroulant à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-374

### DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU les demandes d'aide financière suivantes :

Organisation	Demande	Valeur
École secondaire Soulanges (Polyshows)	Affichage de posters au Centre sportif Soulanges	0 \$
	Publicité gratuite dans Le Lien	50 \$
Hébergement La Passerelle	200 \$	200 \$

ATTENDU les recommandations du comité Sports, loisirs, culture et communautaire;

il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald  
ET RÉSOLU

DE STATUER sur les demandes d'aide financière de la manière suivante :

Organisation	Décision du conseil
École secondaire Soulanges (Polyshows)	Permet l'affichage de posters au Centre sportif Soulanges
	Accorde une aide financière de 50 \$ pour une publicité gratuite dans Le Lien
Hébergement La Passerelle	Accorde une aide financière de 200 \$

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2018-01-375

N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

### SUBVENTION POUR EMPLOIS D'ÉTÉ

ATTENDU QUE le programme Emploi d'été Canada permet de recevoir une subvention afin de payer le salaire d'emplois étudiants;

ATTENDU QUE la date limite pour présenter une demande au programme est le 2 février 2018;

il est proposé par le Pierre Régimbald,  
appuyé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur du Service des Sports, loisirs, culture et vie communautaire, Martin Desrosiers, à présenter et à signer la demande de subvention à Emploi et Développement Social Canada pour une subvention du programme Emplois d'été Canada 2018 ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-01-376

### AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, un avis de motion est donné par le conseiller François Perreault que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un projet de règlement relatif au code d'éthique des élus municipaux.

### PAROLE AUX CONSEILLERS

- Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

### PAROLE AU MAIRE

- Séance d'information publique sur le règlement d'emprunt mercredi le 17 janvier 2018
- Festigloo le 10 février 2018
- Embauche à venir d'un inspecteur en bâtiments et en environnement, préposé à l'urbanisme
- Stationnement payant au CLSC à compter du 5 février 2018

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Bacs bruns (2)
- Déneigement des trottoirs
- Service de bar lors des soirées de l'Âge d'or
- Béton Brunet



N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 14 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
appuyé par le conseiller François Perreault  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 15 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Le maire

  
Eric Lachapelle

  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que  
la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142(2)  
du *Code municipal*